

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f	-
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaïre		La ligne 1.000 francs	
	R.C.A. Gabon, Maroc.		Chaque annonce répétée Moitié prix	
	Algérie, Tunisie 20.000f		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	Etranger : Autres Pays 23.000f			
	Prix du numéro Année courante 600 f			
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro			
	Journal légalisé 900 f		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790 630/81	
			Par la poste -	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

2007

28 août Affaire n° 8 - E-2007 du Conseil constitutionnel statuant en matière électorale 3275

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 3292

PARTIE OFFICIELLE

Affaire n° 8 - E-2007 du 28 août 2007

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Statuant en matière électorale en vue de la proclamation définitive des résultats des élections sénatoriales du 19 août 2007 a rendu la décision dont la teneur suit :

Vu la Constitution :

Vu la loi organique n° 92-23 du 30 mai 1992 sur le Conseil constitutionnel modifiée par la loi organique n° 99-71 du 17 février 1999 :

Vu la loi organique n° 2007-23 du 22 mai 2007 sur le Sénat modifiée par la loi organique n° 2007-27 du 11 juillet 2007 :

Vu le Code électoral modifié :

Vu le décret n° 2007-836 du 11 juillet 2007 portant convocation du collège électoral pour l'élection des sénateurs :

Vu la lettre du Président de la Commission nationale de Recensement des Votes enregistrée au greffe du Conseil constitutionnel le 21 août 2007 transmettant les résultats provisoires ainsi que les observations qui y sont jointes :

Vu les procès-verbaux de recensement des votes, les listes d'émargement, les feuilles de dépouillement et autres documents des bureaux de vote :

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier :

Le rapporteur ayant été entendu.

1. CONSIDERANT que la Commission nationale de recensement des Votes a transmis le mardi 21 août 2007 au Conseil constitutionnel les procès-verbaux de proclamation provisoire des résultats du scrutin accompagnés des documents annexés conformément aux dispositions de l'article L. 82 du Code électoral ;

2. CONSIDERANT qu'aucun candidat n'a, à compter de la proclamation provisoire des résultats, contesté la régularité des opérations électorales dans les délais prescrits par les articles L.O. 185 et R. 15 du Code électoral ;

3. CONSIDERANT qu'après avoir vérifié la régularité du scrutin et procédé aux corrections matérielles nécessaires, le Conseil, conformément à l'article L.O. 188-32 du même Code,

PROCLAME :

Les résultats définitifs des élections sénatoriales du 19 août 2007 s'établissent comme suit :

Département	Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	A obtenu	Elu
DAKAR	957	605	26	579	PDS 524	Mouhamed Fadel Gaye
PIKINE	712	486	28	458	PDS 427	Kansoubaly Ndiaye
RUFISQUE	312	227	5	222	PDS 196	Saliou Dione
GUEDIAWAYE	289	204	8	196	PDS 178	Alioune Bâ
BIGNONA	501	368	1	367	PDS 247	Souleymane Diédhiou
OUSSOUYE	138	112	2	110	PDS 102	Hardieta Mendy
ZIGUINCHOR	246	201	1	200	PDS 107	Mamadou Lamine Sakho
BAMBEY	382	293	14	279	PDS 234	Lamine Seck
DIOURBEL	341	284	2	282	PDS 242	Mame Gor Sène
MBACKE	353	322	2	320	PDS 306	Moustapha Diop
SAINT-LOUIS	144	106	3	103	PDS 92	Mouhamed Lamine Sylla
DAGANA	264	220	1	219	PDS 213	Mamadou Ciré Diallo
PODOR	425	290	3	287	PDS 232	Batourou Thiello
BAKEL	326	176	0	176	PDS 157	Yougoukhasse Konaté
KEDOUGOU	262	203	1	202	PDS 182	Amadou Diallo
TAMBACOUNDA	394	337	5	332	PDS 171	Samba Diop
KAFFRINE	470	293	4	289	PDS 269	Maodo Sarr
KAOLACK	391	272	1	271	PDS 215	Rokhy Touré
NIORO	330	183	1	182	PDS 177	Serigne Touba Touré
KOUNGHEUL	209	201	3	198	PDS 165	Ousmane Seck
MBOUR	428	232	14	218	PDS 210	Adama Diakhaté
THIES	535	330	28	302	PDS 223	Talla Seck
TIVAOUANE	549	371	6	365	PDS 360	Momar Cissé
KEBEMER	377	342	4	338	PDS 320	Serigne Mbaye Dia
LINGUERE	466	366	5	361	PDS 359	Pathé Guissé
LOUGA	412	338	14	324	PDS 307	Papa Diop

Département	Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	A obtenu	Elu
FATICK	460	342	2	340	PDS 299	Woula Ndiaye
FOUNDIOUGNE	376	223	1	222	PDS 212	Maximin Diagne
GOSSAS	363	286	0	286	PDS 281	Cheikh Kassé
KOLDA	419	293	3	290	PDS 275	Khadidiatou Dia
SEDHIOU	663	551	1	550	PDS 414	Famara Sané
VELINGARA	243	230	1	229	AJ/PADS 153	Souleymane Barry
RANEROU FERLO	103	90	0	90	PDS 88	Mansor Diop
KANEL	254	190	0	190	PDS 172	Sadio Cissé
MATAM	290	248	1	247	PDS 145	Samba Ndiaye

La présente décision sera affichée au greffe du Conseil constitutionnel et publiée sans délai au *Journal officiel*.

Délibéré par le Conseil constitutionnel en sa séance du mardi 28 août 2007 à laquelle siégeaient :

M^{me} Mireille Ndiaye, Président ;

MM. Babacar Kanté, Vice-Président ;

Mamadou Kikou Ndiaye, Membre ;

Siricondy Diallo, Membre ;

Chimère Malick Diouf, Membre.

Avec l'assistance de Maître Ndèye Maguette Mbengue, Greffier en chef.

En foi de quoi, la présente décision a été signée par le Président, le Vice-Président, les autres membres et le Greffier en chef.

Le Président

Mireille Ndiaye

Le Vice-Président

Babacar Kanté

Membre

Mamadou Kikou Ndiaye

Membre

Siricondy Diallo

Membre

Chimère Malick Diouf

Le Greffier en chef

Ndèye Maguette Mbengue

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Election sénatoriale du 19 août 2007

Résultats officiels définitifs

Département de DAKAR

Nombre d'électeurs inscrits : 957

Nombre de votants : 605

Nombre de bulletins nuls : 26

Nombre de suffrages valablement exprimés : 579

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS) 7

Parti Socialiste Authentique (PSA)

- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)

- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 14

- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 34

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 524

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Mouhamed Fadel GAYE est déclaré élu.

Département de PIKINE

Nombre d'électeurs inscrits : 712

Nombre de votants : 486

Nombre de bulletins nuls : 28

Nombre de suffrages valablement exprimés : 458

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)

- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)

- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 9

- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 22

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 427

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Kansoubaly NDIAYE est déclaré élu.

Département de RUFISQUE

Nombre d'électeurs inscrits : 312

Nombre de votants : 227

Nombre de bulletins nuls : 5

Nombre de suffrages valablement exprimés : 222

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)

- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)

- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 1

- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 25

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 196

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Saliou DIONE est déclaré élu.

Département**de GUEDEAWAYE**

Nombre d'électeurs inscrits : 289

Nombre de votants : 204

Nombre de bulletins nuls : 8

Nombre de suffrages valablement exprimés : 196

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)

- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)

- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 2

• AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie
et le Socialisme (AJ/PADS) 16

• Union des Forces Démocratiques (UFD)
• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 178

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS)
ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat
Alioune BA est déclaré élu.

Département de BIGNONA

Nombre d'électeurs inscrits : 501

Nombre de votants : 368

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages valablement exprimés : 367

Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au
Sénégal (BRDS)

• Parti Socialiste Authentique (PSA) 6

• Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour
le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)

• Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 1

• AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie
et le Socialisme (AJ/PADS) 29

• Union des Forces Démocratiques (UFD) 84

• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 247

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS)
ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat
Souleymane DIEDHIOU est déclaré élu.

Département de OUSSOUYE

Nombre d'électeurs inscrits : 138

Nombre de votants : 112

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages valablement exprimés : 110

• Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au
Sénégal (BRDS)

• Parti Socialiste Authentique (PSA)

• Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour
le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)

• Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)

• AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie
et le Socialisme (AJ/PADS)

• Union des Forces Démocratiques (UFD) 8

• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 102

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS)
ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat
Hardieta MENDY est déclaré élu.

Département de ZIGUINCHOR

Nombre d'électeurs inscrits : 246

Nombre de votants : 201

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages valablement exprimés : 200

Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au
Sénégal (BRDS)

• Parti Socialiste Authentique (PSA)

• Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour
le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)

• Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 1

• AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie
et le Socialisme (AJ/PADS)

Union des Forces Démocratiques (UFD) 92

• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 107

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS)
ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Mamadou Lamine SAKHO est déclaré élu.

Département de BAMBEY

Nombre d'électeurs inscrits : 382

Nombre de votants : 293

Nombre de bulletins nuls : 14

Nombre de suffrages valablement exprimés : 279

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 234

- Bulletins Blancs 45

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Lamine SECK est déclaré élu.

Département de DIOURBEL

Nombre d'électeurs inscrits : 341

Nombre de votants : 284

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages valablement exprimés : 282

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA) 40
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 242

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Mame Gor SENE est déclaré élu.

Département de MBACKE

Nombre d'électeurs inscrits : 353

Nombre de votants : 322

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages valablement exprimés : 320

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 14

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 306

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Moustapha DIOP est déclaré élu.

Département de SAINT-LOUIS

Nombre d'électeurs inscrits : 144

Nombre de votants : 106

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de suffrages valablement exprimés : 103

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 11

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 92

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Mouhamed Lamine SYLLA est déclaré élu.

Département de DAGANA

Nombre d'électeurs inscrits : 264
 Nombre de votants : 220
 Nombre de bulletins nuls : 1
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 219
 Ont obtenu :

• Bloc pour le renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

• Parti Socialiste Authentique (PSA)
 • Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
 • Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
 • AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 6

• Union des Forces Démocratiques (UFD)
 • Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 213

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Mamadou Ciré DIALLO est déclaré élu.

Département de PODOR

Nombre d'électeurs inscrits : 425
 Nombre de votants : 290
 Nombre de bulletins nuls : 3
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 287
 Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

• Parti Socialiste Authentique (PSA)
 • Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
 • Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
 • AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)

• Union des Forces Démocratiques (UFD)
 • Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 232

• Bulletins Blancs 55

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Batourou THIELO est déclaré élu.

Département de BAKEL

Nombre d'électeurs inscrits : 326
 Nombre de votants : 176
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 176
 Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

• Parti Socialiste Authentique (PSA) 19
 • Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
 • Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
 • AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)

• Union des Forces Démocratiques (UFD)
 • Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 157

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Yougoukhasse KONATE est déclaré élu.

Département de KEDOUGOU

Nombre d'électeurs inscrits : 262
 Nombre de votants : 203
 Nombre de bulletins nuls : 1
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 202
 Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

• Parti Socialiste Authentique (PSA) 20
 • Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
 • Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
 • AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)

• Union des Forces Démocratiques (UFD)
 • Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 182

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Amadou DIALLO est déclaré élu.

Département de TAMBACOUNDA

Nombre d'électeurs inscrits : 394

Nombre de votants : 337

Nombre de bulletins nuls : 5

Nombre de suffrages valablement exprimés : 332

Ont obtenu :

Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA) 161
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 171

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Samba DIOP est déclaré élu.

Département de KAFFRINE

Nombre d'électeurs inscrits : 470

Nombre de votants : 293

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages valablement exprimés : 289

Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA) 20
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 269

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Maodo SARR est déclaré élu.

Département de KAOLACK

Nombre d'électeurs inscrits : 391

Nombre de votants : 272

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages valablement exprimés : 271

Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 56

• Union des Forces Démocratiques (UFD)

• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 215

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Rokhy TOURE est déclaré élu.

Département de NIOBO

Nombre d'électeurs inscrits : 330

Nombre de votants : 183

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages valablement exprimés : 182

Ont obtenu :

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 5

• Union des Forces Démocratiques (UFD)

• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 177

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Serigne Touba TOURE est déclaré élu.

Département de KOUNGHEUL

Nombre d'électeurs inscrits :	209
Nombre de votants :	201
Nombre de bulletins nuls :	3
Nombre de suffrages valablement exprimés :	198

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 33
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 165

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Ousmane SECK est déclaré élu.

Département de MBOUR

Nombre d'électeurs inscrits :	428
Nombre de votants :	232
Nombre de bulletins nuls :	14
Nombre de suffrages valablement exprimés :	218

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD) 8
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 210

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Adama DIAKHATE est déclaré élu.

Département de THIES

Nombre d'électeurs inscrits :	535
Nombre de votants :	330
Nombre de bulletins nuls :	28
Nombre de suffrages valablement exprimés :	302

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 77
- Union des Forces Démocratiques (UFD) 2
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 223

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Talla SECK est déclaré élu.

Département de TIVAOUANE

Nombre d'électeurs inscrits :	549
Nombre de votants :	371
Nombre de bulletins nuls :	6
Nombre de suffrages valablement exprimés :	365

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD) 5
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 360

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Momar CISSÉ est déclaré élu.

Département de KEBEMER

Nombre d'électeurs inscrits : 377

Nombre de votants : 342

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages valablement exprimés : 338

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 320

- Bulletins Blancs 18

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Serigne Mbaye DIA est déclaré élu.

Département de LINGUERE

Nombre d'électeurs inscrits : 466

Nombre de votants : 366

Nombre de bulletins nuls : 5

Nombre de suffrages valablement exprimés : 361

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 2

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 359

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Pathé GUISSÉ est déclaré élu.

Département de LOUGA

Nombre d'électeurs inscrits : 412

Nombre de votants : 338

Nombre de bulletins nuls : 14

Nombre de suffrages valablement exprimés : 324

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 17

- Union des Forces Démocratiques (UFD)

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 307

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Papa DIOP est déclaré élu.

Département de FATICK

Nombre d'électeurs inscrits : 460

Nombre de votants : 342

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages valablement exprimés : 340

Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)

- Union des Forces Démocratiques (UFD) 41

- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 299

- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Woula NDIAYE est déclaré élu.

Département de FOUNDIOUGNE

Nombre d'électeurs inscrits : 376
 Nombre de votants : 223
 Nombre de bulletins nuls : 1
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 222
 Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 212
- Bulletins Blancs 10

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat Maximin DIAGNE est déclaré élu.

Département de GOSSAS

Nombre d'électeurs inscrits : 363
 Nombre de votants : 286
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 286
 Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 281
- Bulletins Blancs 5

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Cheikh KASSE est déclaré élu.

Département de KOLDA

Nombre d'électeurs inscrits : 419
 Nombre de votants : 293
 Nombre de bulletins nuls : 3
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 290
 Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 15
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 275
- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat Khadidiatou DIA est déclaré élu.

Département de SEDHIOU

Nombre d'électeurs inscrits : 663
 Nombre de votants : 551
 Nombre de bulletins nuls : 1
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 550
 Ont obtenu :

- Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)
- Parti Socialiste Authentique (PSA) 8
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG) 1
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 127
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 414
- Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Famara SANE est déclaré élu.

Département de Velingara

Nombre d'électeurs inscrits :	243
Nombre de votants :	230
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages valablement exprimés :	229
Ont obtenu :	

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 153
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 76

• Bulletins Blancs

La liste de AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Souleymane BARRY est déclaré élu.

Département de RANEROU FERLO

Nombre d'électeurs inscrits :	103
Nombre de votants :	90
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés :	90
Ont obtenu :	

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)
- Union des Forces Démocratiques (UFD)
- Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 88

• Bulletins Blancs 2

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Mansor DIOP est déclaré élu.

Département de KANEL

Nombre d'électeurs inscrits :	254
Nombre de votants :	190
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés :	190
Ont obtenu :	

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 17

• Union des Forces Démocratiques (UFD) 1

• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 172

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Sadio CISSE est déclaré élu.

Département de MATAM

Nombre d'électeurs inscrits :	290
Nombre de votants :	248
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages valablement exprimés :	247
Ont obtenu :	

• Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)

- Parti Socialiste Authentique (PSA)
- Taaru Senegaal- Taaru Afrik. Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA / MSA)
- Bloc des Centristes Gaïndé (BCG)
- AND JËF/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS) 92

• Union des Forces Démocratiques (UFD) 10

• Parti Démocratique Sénégalais (PDS) 145

• Bulletins Blancs

La liste du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ayant obtenu le suffrage le plus élevé, son candidat

Samba NDIAYE est déclaré élu.

ELECTION SENATORIALE DU 19 AOUT 2007
RESULTAT OFFICIEL DEFINITIFS BUREAU DE VOTE PAR BUREAU DE VOTE

DEPARTEMENTS ET BUREAUX DE VOTE	Nombre d'Electeurs Inscrits	Nombre de Voitans	Nombre de Bulletins Nuls	Nombre de Suffrages valablement Exprimés	Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)	Partie Socialiste Authentique (PSA)	Taaru Senegal - Taaru Afrik Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA/MSA)	Bloc des Centristes Gaiindé (BCG)	AND JEF/parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)	Union des Forces Démocratique (UFD)	Parti Démocratique Sénégalais (PDS)	Bulletins Blancs	SENATEURS ELUS
DAKAR BV N° 1	647	340	16	324	2			8	20		294		Mouhamed Fadel Gaye
DAKAR BV N° 2	310	265	10	255	5			6	14		230		
PIKINE BV N° 1	461	264	13	251				5	13		233		Kansoubaly Ndiaye
PIKINE BV N° 2	251	222	15	207				4	9		194		
RUFISQUE	312	227	5	222				1	25		196		Saliou Dione
GUEDEAWAYE	289	204	8	196				2	16		178		Aliou Bâ
BIGNONA	501	368	1	367		6		1	29	84	247		Souleymane Diédhiou
OUSSOUYE	138	112	2	110						8	102		Hardieta Mendy
ZIGUINCHOR	246	201	1	200				1		92	107		Mamadou Lamine Sakho
BAMBEY	382	293	14	279							234	45	Lamine Seck
DIOURBEL	341	284	2	282			40				242		Mame Gor Sène
MBACKE	353	322	2	320					14		306		Moustapha Diop
SAINT-LOUIS	144	106	3	103					11		92		Mouhamed Lamine Sylla
DAGANA	264	220	1	219					6		213		Mamadou Ciré Diallo
PÓDOR	425	290	3	287							232	55	Batourou Thiélo
BAKEL	326	176	0	176		19					157		Yougoukhasse Konaté
KEDOUGOU	262	203	1	202		20					182		Amadou Diallo
TAMBACOUNDA	394	337	5	332		161					171		Samba Diop
KAFFRINE	470	293	4	289		20					269		Maodo Sarr

ELECTION SENATORIALE DU 19 AOUT 2007
RESULTAT OFFICIEL DEFINITIFS BUREAU DE VOTE PAR BUREAU DE VOTE

[illegible]

ELECTION SENATORIALE DU 19 AOUT 2007
RESULTAT OFFICIEL DEFINITIFS PAR DEPARTEMENT

N°	DEPARTEMENTS	Nombre d'Electeurs Inscrits	Nombre de Votants	Nombre de Bulletins Nuls	Nombre de Suffrages valablement Exprimés	Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)	Partie Socialiste Authentique (PSA)	Taarou Senegal - Taaru Afrik Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA/MSA)	Bloc des Centristes Gaiendé (BCG)	AND JEF/parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)	Union des Forces Démocratique (UFD)	Parti Démocratique Sénégalais (PDS)	Bulletins Blancs
01	DAKAR	957	605	26	579	7			14	34		524	
02	PIKINE	712	486	28	458				9	22		427	
03	RUFISQUE	312	227	5	222				1	25		196	
04	GUEDEAWAYE	289	204	8	196				2	16		178	
05	BIGNONA	501	368	1	367		6		1	29	84	247	
06	OUSSOUYE	128	112	2	110						8	102	
07	ZIGUINCHOR	246	201	1	200				1		92	107	
08	BAMBEY	382	293	14	279							234	
09	DIOURBEL	341	284	2	282			40				242	
10	MBACKE	353	322	2	320					14		306	
11	SAINT-LOUIS	144	106	3	103					11		92	
12	DAGANA	264	220	1	219					6		213	
13	PODOR	425	290	3	287							232	55
14	BAKEL	326	176	0	176		19					157	
15	KEDOUGOU	262	203	1	202		20					182	
16	TAMBACOUNDA	394	337	5	332		161					171	
17	KAFFRINE	470	293	4	289		20					269	
18	KAOLACK	391	272	1	271					56		215	
19	NIORO	330	183	1	182					5		177	
20	KOUNGHEUL	209	201	3	198					33		165	
21	MBOUR	428	232	14	218						8	210	
22	THIES	535	330	28	302					77	2	223	

**ELECTION SENATORIALE DU 19 AOUT 2007
RESULTAT OFFICIEL DEFINITIFS PAR DEPARTEMENT**

N°	DEPARTEMENTS	Nombre d'Electeurs Inscrits	Nombre de Volants	Nombre de Bulletins Nuls	Nombre de Suffrages valablement Exprimés	Bloc pour le Renforcement de la Démocratie au Sénégal (BRDS)	Partie Socialiste Authentique (PSA)	Faaru Senegal - Taaru Afrik Mouvement pour le Socialisme Autogestionnaire (TS-TA/MSA)	Bloc des Centristes Gaimé (BCG)	AND JE/Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS)	Union des Forces Démocratique (UFD)	Parti Démocratique Sénégalais (PDS)	Bulletins Blancs
23	TIVAOUANE	549	37	6	365						5	360	
24	KEBEMER	377	342	4	338							320	18
25	LINGUERE	466	366	5	361					2		359	
26	LOUGA	412	338	14	324					17		307	
27	FATICK	460	342	2	340						41	299	
28	FOUNDIOUGNE	376	223	1	222							212	10
29	GOSSAS	363	286	0	286							281	5
30	KOLDA	419	293	3	290				15			275	
31	SEDHIOU	663	551	1	550		8		1	127		414	
32	VELINGARA	243	230	1	229					153		76	
33	RANEROU FERLO	103	90	0	90							88	2
34	KANEL	254	190	0	190					17	1	172	
35	MATAM	290	248	1	247					92	10	145	
	TOTAL	13.384	9.815	191	9.624	7	234	40	44	736	251	8.177	135
	TOTAL DE PARTICIPATION				73,33%	0,07%	2,43%	0,42%	0,46%	7,65%	2,61%	84,96%	1,40%

ELECTION SENATORIALE DU 19 AOUT 2007
LISTE DES SENATEURS ELUS

N°	DEPARTEMENTS	SENATEURS ELUS AU SCRUTIN MAJORITAIRE
01	DAKAR	Mouhamed Fadel Gaye
02	PIKINE	Kansoubaly Ndiaye
03	RUFISQUE	Saliou Dione
04	GUEDIAWAYE	Alioune Bâ
05	BIGNONA	Souleymane Diédhiou
06	OUSSOUYE	Hardieta Mendy
07	ZIGUINCHOR	Mamadou Lamine Sakho
08	BAMBEY	Lamine Seck
09	DIOURBEL	Mame Gor Sène
10	MBACKE	Moustapha Diop
11	SAINT-LOUIS	Mouhamed Lamine Sylla
12	DAGANA	Mamadou Ciré Diallo
13	PODOR	Batourou Thielo
14	BAKEL	Yougoukhasse Kōnaté
15	KEDOUGOU	Amadou Diallo
16	TAMBACOUNDA	Samba Diop
17	KAFFRINE	Maodo Sarr
18	KAOLACK	Rokhy Touré
19	NIORO	Serigne Touba Touré
20	KOUNGHUEL	Ousmane Seck
21	MBOUR	Adama Diakhaté
22	THIES	Talla Seck
23	TIVAOUANE	Momar Cissé
24	KEBEMER	Serigne Mbaye Dia
25	LINGUERE	Pathé Guissé
26	LOUGA	Papa Diop
27	FATICK	Woula Ndiaye
28	FOUNDIOUGNE	Maximin Diagne
29	GOSSAS	Cheikh Kassé
30	KOLDA	Khadidiatou Dia
31	SEDHIOU	Famara Sané
32	VELINGARA	Souleymane Barry
33	RANEROU FERLO	Mansor Diop
34	KANEL	Sadio Cissé
35	MATAM	Samba Ndiaye

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Dakar-Plateau

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 9, déposée le 3 septembre 2007, le Receveur des Domaines de Dakar et domicilié à Dakar Bloc fiscal rue Thiong x rue Vincent, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal, en vertu du décret n° 2006-740 en date du 31 juillet 2006, a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Dakar-Plateau d'un immeuble consistant en un terrain bâti, d'une contenance totale de 2 a 82 ca situé à Gorée rue. de l'Eglise x rue de la Compagnie et rue de Desserte et borné au Nord par le rue de l'Eglise, à l'Est par la rue de la Compagnie, au Sud par la rue de Desserte et à l'Ouest par un terrain non immatriculé.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

M^{me} Pinton SENE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Dakar-Plateau

Le Conservateur au Bureau de Dakar-Plateau, soussigné que : l'immeuble objet du titre foncier n° 4.219: DG, devenu depuis le titre foncier n° 5.394-DK, consistant en un terrain d'une superficie de 548 mètres carrés, situé à Dakar Médina (lots n°s 2.702 et 2.698 de Diéko), appartient à ce jour exclusivement au sieur Abdoul Aziz Sy, marabout, demeurant à Dakar, sans autres précisions.

Ledit immeuble est grevé d'une indisponibilité pour cause d'expropriation sur une parcelle de 69 mètres carrés, inscrite le 18 juillet 1970 en vertu du décret n° 70-630 du 25 mai 1970.

Le Conservateur
M^{me} Pinto SENE.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Association Wakeur Serigne Massamba Diop.

Objet :

- de développer l'autosuffisance alimentaire (Sénégal, Afrique) ;
- d'orienter ses membres dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat ;
- de promouvoir la transformation, la consommation interne et l'exportation des produits locaux.

Siège social : Centre commercial de Porokhane, Hamo IV, Guédiawaye.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Cheikh Dieng, *Président :*

Boubacar Obèye Seck, *Secrétaire général :*

Assane Gaye, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 12690 M.INT-CL-DAGAT-DEL-AS en date du 12 décembre 2006.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Club de Tennis Léopold Sédar Senghor (CTLSS).

Objet :

- promouvoir le développement du tennis dans les quartiers de la banlieue.

Siège social : Stade Léopold Sédar Senghor.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Lamine Coulibaly, *Président :*

Papa Mamadou Guèye, *Secrétaire général :*

Mapenda Diop, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 131 GRD-AA-ASO en date du 29 août 2007.

Etude de M^{re} Papa Ismaël Kâ & Alioune Kâ *notaires*
94. Rue Felix Faure - BP 2899 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la garantie de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal « BICIS », inscrit le 4 octobre 1989 sur le titre foncier n° 14.863-DG, reporté au livre foncier de Dakar-Plateau sous le n° 7.237-DK, appartenant à la Société anonyme dénommée « CAP-VERT HOTEL - S.A. 2-2

Etude de M^{re} Amadou Moustaphe Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne *notaires associés*
83. Boulevard de la République
Immeuble Horizon 2^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n° 928-GRD, appartenant à M^{me} Aïssata Bassirou Dème. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 27.458-DG, reporté au livre foncier de Grand-Dakar, sous le n° 5.452-GRD, appartenant à M. Amadou Diallo, commerçant, né à Labé (Guinée) en 1939. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 17.006-DG, en cour de transfert au livre foncier de Grand-Dakar, appartenant à M. El Hadji Mamour Barro. 2-2

Etude de M^{re} Saër Lô Thiam
avocat à la cour
1. Place de l'Indépendance. Immeuble Allumette,
3^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 5745-DG, appartenant à l'ex-Union Sénégalaise de Banque (USB). 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 83626-DG, appartenant à l'ex-Union Sénégalaise de Banque (USB). 1-2

Etude de M^{re} Boubacar Seck Aïssatou Sow
& Mouhamadou Mbacké *notaires associés*
27. Rue Felix Faure x Moussé Diop - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 22.850-DG, devenu le titre foncier n° 1.844-GRD, au profit de M. Harouna Kâne. 1-2

Etude de M^{re} Amadou Moustaphe Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne *notaires associés*
83. Boulevard de la République
Immeuble Horizon 2^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 5168-DG, devenu 5675-DK, appartenant à l'AGS Vie. 1-2

Etude de M^{re} Bineta Thiam Diop, *notaire*
Dakar VI - Pikine Khourounar
Cité sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4010-DG, appartenant au sieur Pathé ou El Hadji Pathé Faye dit Magatte. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4092-DK, de la Commune de Dakar-Plateau, appartenant à M. El Hadji Cheikh Seck. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 371 de la Région de Thiès, appartenant au sieur. El Hadji Ibnou Arabi Ly. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 27.458-DG, reporté au livre foncier de Grand-Dakar, sous le n° 5.452-GRD, appartenant à M. Amadou Diallo. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 11079-DP, appartenant à M. Kalidou Amadou Mbodji, inspecteur des Postes. 1-2

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL (S. G. B. S.)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006 *(en millions de francs CFA)*

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS		CODE POSTE	PASSIF	MONTANTS	
		Exercice N-1	Exercice N			Exercice N-1	Exercice N
A 10	CAISSE	8.680	13.096	F 02	DETTES INTERBANCAIRES	34.901	22.755
A 02	CREANCES INTERBANCAIRES	31.240	50.781	F 03	- A vue	13.416	11.300
A 03	- A vue	15.215	31.043	F 05	- Trésor public, CCP	214	280
A 04	- Banques centrales	12.365	27.090	F 07	- Autres établissements de crédit	13.202	11.020
A 05	- Trésor public, CCP	201	517	F 08	- A terme	21.485	11.455
A 07	- Autres établissements de crédit	2.649	3.436	G 02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	297.862	342.643
A 08	- A terme	16.025	19.738	G 03	- Comptes d'épargne à vue	70.572	77.147
B 02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	306.910	331.877	G 04	- Comptes d'épargne à terme	1.812	2.210
B 10	- Portefeuille d'effets commerciaux	23.381	24.820	G 05	- Bons de caisse	4.812	4.150
B 11	- Crédits de campagne	0	0	G 06	- Autres dettes à vue	156.101	175.295
B 12	- Crédits ordinaires	23.381	24.820	G 07	- Autres dettes à terme	65.195	83.841
B 2A	- Autres concours à la clientèle	208.333	240.421	H 30	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.333	0
B 2C	- Crédits de campagne	4.050	3.650	H 35	AUTRES PASSIFS	8.402	8.482
B 2G	- Crédits ordinaires	204.283	236.771	H 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	9.293	10.109
B 2N	- Comptes ordinaires débiteurs	75.196	66.636	L 30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9.182	14.669
B 50	- Affacturage	0	0	L 35	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
C 10	TITRES DE PLACEMENT	12.276	10.880	L 41	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
D 1A	IMMOBILIS. FINANCIERES	270	272	L 10	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	0	0
D 50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	3.253	4.041	L 20	FONDS AFFECTES	0	0
D 20	IMMOBIL. INCORPORELLES	501	895	L 45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
D 22	IMMOBIL. CORPORELLES	17.150	16.560	L 60	CAPITAL	4.528	4.528
E 01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	L 50	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
C 20	Autres actifs	9.771	3.746	L 55	RESERVES	25.344	28.301
C 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	10.280	9.482	L 59	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
				L 70	REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0
				L 80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	7.485	10.143
E 90	TOTAL DE L'ACTIF	400.331	441.630		TOTAL DU PASSIF	400.331	441.630

ENGAGEMENTS DONNES HORS - BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

N 1A En faveur d'établissements de crédit 0 0

N 1J En faveur de la clientèle 17.227 19.052

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

N 2A D'ordre d'établissements de crédit 5.142 7.169

N 2J D'ordre de la clientèle 56.723 63.257

N 3A ENGAGEMENTS SUR TITRES 0 0

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

N 1H Reçus d'établissements de crédit 0 0

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

N 2H Reçus d'établissements de crédit 15.675 11.232

N 2M Reçus de la clientèle 38.127 39.286

N 3E ENGAGEMENTS SUR TITRES 0 0

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL

(S. G. B. S.)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006 *(en millions de francs CFA)*

		MONTANTS				MONTANTS	
POSTE	PRODUITS	N-1	N	POSTE	CHARGES	N-1	N
V 01	INTERETS ET PRODUITS ASSI.	26.817	29.030	R 01	INTERETS ET CHARGES ASSI	6.896	7.317
V 03	- Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	133	183	R 03	- Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	1.059	985
V 04	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	26.375	28.179	R 04	- Intérêts et charges assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	5.541	6.289
V 51	- Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0	R 4D	- Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre ...	296	43
V 5F	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0	R 05	- Autres intérêts et charges assim.	0	0
V 05	- Autres intérêts et produits assi ..	309	668	R 5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	1.249	1.247
V 5G	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	1.729	1.923	R 06	COMMISSIONS	95	104
V 06	COMMISSIONS	7.275	7.358	R 4A	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	107	127
V 4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	3.766	3.627	R 4C	- Charges sur titres de placement	0	0
V 4C	- Produits sur titres de placement .	1.021	634	R 6A	- Charges sur opérations de change	94	124
V 4Z	- Dividendes et produits assimilés	139	109	R 6F	- Charges sur opéra. de hors bilan	13	3
V 6A	- Produits sur opérations de change	972	1.161	R 6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOIT. BANCAIRE	1.148	1.251
V 6F	- Produits sur opérations de hors bilan	1.634	1.723	R 8G	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
V 6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOIT. BANCAIRE	2.276	2.656	R 8J	STOCKS VENDUS	0	0
V 8B	MARGES COMMERCIALES	0	0	R 8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
V 8C	VENTES DE MARCHANDISES	0	0	S 01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOIT.	12.557	13.561
V 8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	S 02	- Frais de personnel	5.610	6.467
W 4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	2.107	2.165	S 05	- Autres frais généraux	6.947	7.094
X 51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0	T 51	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	2.121	2.297
X 6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREA. ET DU HORS BILAN .	0	0	T 6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	6.924	7.519
X 01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANC. GENER.	0	0	T 01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES	0	0
X 80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	473	T 80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	178	132
X 81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	430	1.994	T 81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	540	1.027
X 83	PERTE	0	0	T 82	IMPOT SUR LE BENEFICE	5.103	4.501
				T 83	BENEFICE	7.485	10.143
X 85	TOTAL	44.403	49.226	T 85	TOTAL	44.403	49.226

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL

(S. G. B. S.)

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

(en millions de francs CFA)

POSTE	LIBELLES	MONTANTS NETS		POSTE	LIBELLES	MONTANTS	
		N-I	N			N-I	N
	PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			V 6T	+ PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.276	2.656
V 01	+ INTERETS ET PRODUITS ASSI.	26.817	29.030	R 6U	- CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.148	1.251
V 03	+ Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	133	183				
V 04	+ Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	26.375	28.179		VENTES, ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK		
V 51	+ Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0	V 8B	+ Marges commerciales	0	0
V 5F	+ Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0	V 8C	+ Ventes de marchandises	0	0
V 05	+ Autres intérêts et produits assi.	309	668	V 8D	+ Variations de stock de marchandises	0	0
R 01	INTERETS ET CHARGES ASSIM.	6.896	7.317	R 8L	-Variations de stock de marchandises	0	0
R 03	-Intérêts et charges assimilés sur dettes interbancaires	1.059	985	R 8G	-Achats de marchandises	0	0
R 04	-Intérêts et charges assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	5.541	6.289	R 8J	-Stocks vendus	0	0
R 4D	- Intérêts et charges assimilés dettes représentées par un titre	296	43		AUTRES PROD. ET CHARGES D'EXPLOITATION		
R 05	- Autres intérêts et charges assimi	0	0	W 4R	+ PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	2.107	2.165
V 5G	+ PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	1.729	1.923	S 01	- FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	12.557	13.561
R 5E	- CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	1.249	1.247	S 02	- Frais de personnel	5.610	6.467
V 06	+ COMMISSIONS	7.275	7.357	S 05	- Autres frais généraux	6.947	7.094
R 06	- COMMISSIONS	95	104	X 51	+ Reprise d'amortissements et de provisions sur immobilisations ...	0	0
V 4A	+ PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	3.766	3.628	T 51	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2.121	2.297
V 4C	+Produits sur titres de placement	1.021	634	X 6A	+ Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créance et du hors bilan	0	0
V 4Z	+ Dividendes et produits assimilés	139	109	T 6A	- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan		6.924
V 6A	+ Produits sur opérations de change	972	1.161	7.519			
V 6F	+ Produits sur opérations de hors bilan	1.634	1.724	X 01	+ Excédent des reprises sur les dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
R 4A	- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	107	127	T 01	- Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
R 4C	- Charges sur titres de placement	0	0		PRODUITS ET CHARGES EXEP		
R 6A	- Charges sur opérations de change	94	124	X 80	+ Produits exceptionnels	3	473
R 6F	- Charges sur opérations de hors bilan	13	3	T 80	- Charges exceptionnelles	178	132
					PROFITS ET PERTES/ EXERCICES ANTERIEURS		
				X 81	+ Profits sur exercices antérieurs	430	1.994
				T 81	+ Pertes sur exercices antérieurs	540	1.027
				T 82	IMPOT SUR LE BENEFICE	5.103	4.501
				I. 80	Résultat de l'exercice (+/-)	7.185	10.143

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL (S. G. B. S.)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

I. - LES INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1. - Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques et présentés selon les normes fixées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
2. - Les immobilisations sont évaluées à leur prix d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire.

	TAUX	DUREE DE VIE
- Constructions	5 %	20 ans
- Aménagements des locaux	10 %	10 ans
- Coffres-forts	15 %	6 ans 8 mois
- Mobilier	10 %	10 ans
- Matériel informatique	25 %	4 ans
- Machines & Matériel de bureau	15 %	6 ans 8 mois
- Agencements Installations	33,33 %	3 ans
- Matériel de Transport	25 %	4 ans.

3. - a) Les indemnités de départs à la retraite acquises par le personnel font l'objet de la constitution d'une provision. Cette provision s'élève à 1.826 millions de francs CFA au 31 décembre 2006.

b) Les provisions pour dépréciation de crédits ont été déterminées en prenant en considération les recommandations de la Banque Centrale.

II. - LES INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVES

1. - L'évolution de l'actif immobilisée est indiquée sur les états joints en annexe.
2. - Ventilation des réserves (Voir en annexe).
3. - Ventilation selon l'objet des provisions pour risques et charges (Voir états en annexe).
4. - Information au titre du compte de résultat (Voir en annexe).

- Charges sur exercices antérieurs :	1.027.157.589
- Produits sur exercices antérieurs :	1.993.741.006
- Moins-values sur cessions d'immobilisations :	1.078.542
- Plus-values sur cessions d'immobilisations :	51.548.916
- Plus-values sur éléments d'actif :	0

5. - Informations diverses :

- a) - Le nom et le siège de l'entreprise mère qui établit les comptes consolidés :

SOCIETE GENERALE
TOUR SOCIETE GENERALE
17, COURS VALMY - 92972 PARIS LA DEFENSE (FRANCE)

- b) - Montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de gestions : 14.400.000 francs CFA.

- Montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque : néant.

VENTILATION DES FRAIS GENERAUX

RUBRIQUE	MONTANT
FRAIS DE PERSONNEL	6.467.446.364
- SALAIRES ET TRAITEMENTS	5.915.620.403
- CHARGES SOCIALES	551.825.961
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9.391.200.626
TOTAL	15.858.646.990

VENTILATION DES TITRES

NATURE DES TITRES	COTES	NON COTES	TOTAL
TITRES DE PLACEMENT		10.880	10.880
TITRES DE PARTICIPATION	0	272	272
TOTAL	0	11.152	11.152

VENTILATION DES RESERVES

RUBRIQUE	MONTANT
RESERVE SPECIALE	8.644.139.191
AUTRES RESERVES (PBE)	4.653.261
RESERVE EXTRAORDINAIRE	19.652.446.747
TOTAL	28.301.239.199

VENTILATION DES PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUE	MONTANT
- PROVISION POUR DOSSIERS DEFENSE	2.604.070.000
- PROVISION FORFAITAIRE POUR RISQUES CLIENTS	0
- AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10.238.768.834
- PROVISIONS INDEMNITES RETRAITE	1.826.017.329
TOTAL	14.668.856.163

VENTILATION DES COMMISSIONS

RUBRIQUE	MONTANTS	
	PRODUITS	CHARGES
- COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	12.522.639	104.308.280
- COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7.344.634.274	0
- COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	0	0
- COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	593.350.343	0
- COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES	1.487.774.580	628.599.636
TOTAL	9.438.281.836	732.907.916